

# CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2021

\*\*\*\*\*

**Présents** : DAIRE Christian, BALADE Jean-François, BERRON Jean-Luc, BOUCAU Jean-René, BOUCAU Marie-Claude, CATTANEO Jacques, DESCLAUX Nadège, DOUMERC Marjorie, DUBOS Jean-Pierre, FAVIER Jacques, FUMEY Wilfrid, LAMARQUE Bernard, MALEPLATE-JANUARD Laurie, MARTAIL Sonia, NORGUET Nadine, PINAUD Nicolas, RATEAU Christian, SESE-DUVILLE Dominique, SOUPERBAT Danièle, VERVOUX-CARREYRE Émeline - **Excusés** : CHRETIEN Romain (pouvoir à M. FAVIER), JEANSON Claire (pouvoir à M. BOUCAU), SEDANO Bernadette - **Secrétaire** : Jacques FAVIER

## ORDRE DU JOUR :

### **I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JANVIER 2021**

### **II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE**

- > 2021-02-1 : Approbation du Compte administratif 2020
- > 2021-02-2 : Approbation du Compte de gestion 2020 du trésorier
- > 2021-02-3 : Affectation du résultat 2020 sur 2021
- > 2021-02-4 : Dépenses d'investissement avant le vote du budget communal 2021
- > 2021-02-5 : Achat collectif du test psychométrique WISC V pour le RASED de TOULENNE
- > 2021-02-6 : Dénomination des voies du lotissement « La lisière de Castaing »
- > 2021-02-6 : Demande de subvention 20% auprès du SDEEG pour le projet de rénovation de l'éclairage public

### **III : INFORMATIONS**

- 1 > Point sur la gestion de la crue de la Garonne du 3 au 8 février 2021
- 2 > DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours
- 3 > Compte rendu de la dernière « commission Agenda 21 » par M. BOUCAU
- 4 > Présentation des modifications apportées au « Règlement de voirie » par M. BOUCAU
- 5 > Compte rendu d'activité du service urbanisme communal par M. FAVIER
- 6 > Collecte des déchets verts en bacs homologués par le SICTOM à compter du 1er juillet 2021
- 7 > « Groupe Habitat » - organisation de la mise en œuvre des dispositifs du « permis de louer »

### **IV : QUESTIONS DIVERSES**

Ce conseil municipal est organisé à nouveau à l'Espace Culturel aux fins de respecter les consignes sanitaires dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19. La réunion a lieu en présence d'un public limité en nombre.

\*\*\*\*\*

### **I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JANVIER 2021**

Après lecture, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents à la séance.

### **II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE**

#### **2021-02-1 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

le conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard LAMARQUE, conseiller délégué chargé des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Christian DAIRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;  
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés 2019		202.643,73€		45.539,14€		248.182,87€
Opération de l'exercice	1.812.046,92€	2.035.225,25€	699.425,52€	820.311,44€	2.511.472,44€	2.855.536,69€
<b>TOTAUX</b>	<b>1.812.046,92€</b>	<b>2.237.868,98€</b>	<b>699.425,52€</b>	<b>865.850,58€</b>	<b>2.511.472,44€</b>	<b>3.103.719,56€</b>
Résultats de Clôture		425.822,06€		166.425,06€		592.247,12€
Restes à réaliser			662.090,00€	197.700,00€	662.090,00€	197.700,00€
<b>TOTAUX</b>		<b>425.822,06€</b>	<b>662.090,00€</b>	<b>364.125,06€</b>	<b>662.090,00€</b>	<b>789.947,12€</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>						<b>127.857,12€</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **2021-02-2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **2021-02-3 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 SUR 2021**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, décide à l'unanimité de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

#### **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'Exercice 2020	... Excédent	.....	223.178,33 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	... Excédent	.....	202.643,73 €
Résultat de clôture à affecter	... Excédent	.....	425.822,06 €

#### **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

Résultat de la section Investissement de l'Exercice 2019	... Excédent	.....	45.539,14 €
Résultat de l'exercice 2020	... Excédent	.....	120.885,92 €
Résultat comptable cumulé :	... Excédent	.....	<b>166.425,06 €</b>
Dépenses d'Investissement reportées		-	662.090,00 €
Recettes d'Investissement restant à réaliser			197.700,00 €
Solde des restes à réaliser -	... Déficit.....	-	<b>464.390,00 €</b>
<b>BESOIN RÉEL DE FINANCEMENT</b>		-	<b>297.964,94 €</b>

#### **AFFECTATION DU RÉSULTAT :**

En couverture des besoins réels de financement dégagé à la section d'investissement,

**Art 1068 (recettes)..... 297.964,94 €**

En Excédent de fonctionnement

**Art R 002 (recettes) ..... 127.857,12 €**

#### **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

<b>Fonctionnement :</b>	<b>R 002 :</b>	<b>127.857,12 €</b>
<b>Investissement :</b>	<b>R 1068 :</b>	<b>297.964,94 €</b>
	<b>R 001 :</b>	<b>166.425,06 €</b>

M. LAMARQUE constate certes un résultat positif en fin d'exercice, mais celui-ci diminue. Les dépenses ont nettement augmenté en 2020 par rapport à 2019, alors que les recettes ont connu une croissance nettement plus faible. On ne peut continuer comme cela et appelle à réaliser des économies, à étudier en commission Finances lors de la prochaine préparation budgétaire. La crise sanitaire explique une partie seulement de la croissance des dépenses de fonctionnement. Pour lui, la commune a vécu en 2020 au-dessus de ses moyens. Il faut trouver des solutions, prendre des mesures drastiques d'autant que les recettes de fonctionnement se stabilisent et que les communes n'ont plus comme levier fiscal que la hausse des taux de la taxe foncière. M. le Maire prend acte de ses observations, mais souligne que ces difficultés sont partagées par de nombreuses collectivités du

fait de la crise sanitaire qui a provoqué de nouvelles dépenses (recrutement de personnel supplémentaire à l'école pour assurer le respect des protocoles, mais qui a également réduit les recettes liées aux produits des services (location salle des fêtes, tarification accueil périscolaire,...).

#### **2021-02-4 : « PROGRAMME REBOISEMENT FORET » ET OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS SUR L'EXERCICE 2021**

M. le Maire rappelle aux élus municipaux la nécessité de réaliser des travaux de gestion des bois communaux. En ce début d'année 2021, les travaux suivants ont été engagés :

- 1 / Plantation de pins sur le délaissé de l'autoroute (près de 900 €) par Alliance XP bois.
- 2 / Broyage des branches des 16 pins coupés au bois de Jean Blanc (près de 700 €) par Alliance XP bois. En contrepartie de ces dépenses, la commune a perçu en fin d'année 2020 près de 1.100 € d'Alliance XP Bois pour la valorisation de ces arbres.
- 3 / Débroussaillage d'une autre parcelle au bois de Jean Blanc (près de 3.100 €) par AUDEBERT TP

Au total, les dépenses à mandater sur l'exercice 2021 s'élèvent à 4.700 € sur le programme 52 « Reboisement Forêt » du budget communal. A ce jour, les crédits de ce programme sont insuffisants au titre des restes-à-réaliser 2020. Il est donc nécessaire de procéder par délibération à l'ouverture par anticipation de crédits supplémentaires avant le vote du budget communal 2021, afin d'honorer les factures qui seront réceptionnées au préalable.

A cette fin, les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales indiquent « (...) jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. » Cette autorisation doit mentionner le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions énoncées ci-dessus.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2020 : 1.160.590 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »). Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 290.147,50 € ( $< 25\% \times 1.160.590 \text{ €}$ ). Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes : Reboisement Forêt pour un total : 4.700 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.
- Dit que les crédits budgétaires sont inscrits au budget communal.

#### **2021-02-5 : ACHAT COLLECTIF DU TEST PSYCHOMÉTRIQUE WISC V POUR LE RASED**

M. le Maire informe ses collègues que M. Christophe MEOT, Inspecteur de l'Education Nationale, a sollicité les treize communes dont les écoles bénéficient du réseau d'aide aux enfants en difficulté (RASED) afin qu'elles participent à l'achat d'un test psychotechnique WISC V (d'une valeur de 1.833,54 €) indispensable à Mme VIARD, psychologue scolaire dans le cadre de sa fonction. La participation financière de chaque commune relative à cette acquisition est calculée au prorata du nombre d'élèves qu'elle accueille. Après signature d'une convention avec toutes les communes concernées par cette dépense, le paiement de la facture de la SAS ECPA s'effectuera en totalité, par mandat administratif, par la commune de TOULENNE.

Pour recouvrer la participation des autres collectivités, la commune de Toulonne émettra un titre de recettes suivant le tableau ci-dessous :

	<b>Communes RASED</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Participation</b>
1	AUBIAC	56	78,56 €
2	BARSAC	159	223,05 €
3	FARGUES	175	245,50 €
4	LE NIZAN	56	78,56 €
5	MAZERES	81	113,63 €
6	ROAILLAN	204	286,18 €
7	RIP : UZESTE	44	61,73 €

8	POMPEJAC	49	68,74 €
9	LIGNAN	0	0,00 €
10	RIP : BOMMES	54	75,75 €
11	PUJOLS /CIRON	73	102,41 €
12	SAUTERNES	100	140,29 €
13	TOULENNE	256	359,13 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1307</b>	<b>1 833,54 €</b>

Soit un coût de 1,40 € par élève.

M. le Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Accepte :
  - d'acheter le matériel WISC V complet pour un prix de 1.833,54 €.
  - d'émettre un titre de recettes auprès des communes dont les écoles bénéficient du soutien d'aide aux enfants en difficulté (RASED).
- Charge M. le Maire de signer la convention avec les autres douze collectivités concernées.
- Dit que :
  - La dépense sera inscrite au C/6067 du Budget 2021.
  - Les recettes seront inscrites au C/758 du Budget 2021.

#### **2021-02-6 : DENOMINATION DES VOIES DU « LOTISSEMENT LA LISIERE DE CASTAING »**

M. le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT. Il convient, pour faciliter le repérage pour les services de secours mais également de la Poste et de tout autre transporteur, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

M. le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de dénomination des voies du « Lotissement La lisière de Castaing » telle que mentionnée sur le plan ci-dessous :



En vert :  
« Allée de la lisière »

En orange :  
« Allée de Castaing »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** :

- Valide la proposition de dénomination des rues « Lotissement La lisière de Castaing » telle que mentionnée sur le plan ci-dessus.
- Autorise M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Charge M. le Maire de procéder à la numérotation des immeubles de ce lotissement.

M. FAVIER précise que cette décision sera transmise rapidement aux pétitionnaires ayant déposé leurs permis de construire afin de limiter les difficultés principalement avec les gestionnaires des réseaux. M. BALADE signale des problèmes au lotissement Gaubert liés à l'absence de numérotage par les administrés sur leurs boîtes aux lettres. Dans le cas d'une nouvelle dénomination de voie, les frais restent à la charge des propriétaires. Mme DOUMERC demande à repenser la numérotation de la Route de Landiras et M. FAVIER celle de Jean Cabos. Mme SOUPERBAT indique recevoir à son logement sur Toulonne le courrier du 7 route de la Garonne situé sur Langon. M. le Maire confirme des erreurs régulières sur le pré-tri du courrier par les services de La Poste.

### **2021-02-7 : SDEEG – Demande d'aides financières 2021 pour travaux d'éclairage public**

M. le Maire rappelle à l'équipe municipale le projet de rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal, portant notamment sur le remplacement de 358 points lumineux énergivores par des luminaires équipés de foyers lumineux ISARO PRO en LEDS, avec un abaissement de la puissance entre 23h et 5h différencié entre les secteurs routiers et résidentiels.

En complément de la subvention sollicitée le mois dernier auprès de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de solidarité à l'Investissement Local), M. le Maire propose aux conseillers municipaux de déposer une demande de subvention auprès du SDEEG.

Le coût de cette opération est estimé à 139.705,10 € HT par le SDEEG (Cf. devis joint TD\_299) auxquels s'ajoutent 7% de maîtrise d'œuvre et de frais CHS (9.779,36 €). Le coût global est donc de 149.484,46 €.

Afin de contribuer au financement de ces travaux, M. le Maire propose au conseil municipal de solliciter le SDEEG pour l'octroi d'une subvention de 20 % sur un montant de travaux plafonné à 60.000 €, soit 12.000 €. Le Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Décide :
  - de réaliser les travaux d'éclairage publics tels que décrits ci-dessus,
  - de solliciter le SDEEG pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 20 % dans le cadre de ces travaux.
- Valide le plan de financement suivant :
  - Travaux / honoraires / Contrôle et études : ..... 149.484,46 € HT  
(la TVA étant reversée directement par le SDEEG)
  - financés de la manière suivante :
    - Subvention DSIL 45% ..... 62.867,29 €
    - Subvention SDEEG 20 % ..... 12.000,00 €
    - Fonds propres et emprunt ..... 74.617,17 €
- Charge M. le Maire de signer le dossier à intervenir et tout document nécessaire à sa mise en œuvre
- Dit que les crédits budgétaires sont inscrits au budget communal.

### **III : INFORMATIONS**

#### **1 > Point sur la gestion de la crue de la Garonne du 3 au 8 février 2021 par M. le Maire**

La crue de la Garonne lors de cette 1<sup>ère</sup> semaine de février a été la plus importante depuis la crue historique de décembre 1981. Elle a impacté durement toutes les communes de la vallée de la Garonne du Lot-et-Garonne à la Gironde. Dès le mardi 2 février, le Plan Communal de Sauvegarde fut déclenché. Mardi soir, les personnes résidant dans les 19 logements concernés par la zone inondable de la commune ont été averties du risque d'inondation, les appelant à se préparer à évacuer sur ordre et à rester attentives aux instructions. M. le Maire a participé aux deux réunions de crise quotidiennes avec M. le Sous-Préfet. Des réunions supplémentaires coordonnées par Jérôme GUILLEM, Maire de Langon et Président de la CDC, regroupant les services de Gendarmerie, les pompiers, le Centre Routier Départemental et Guillaume FARIGOT, responsable technique de la CDC Sud-Gironde sont venues compléter le dispositif de gestion de crise. Des contacts réguliers ont été entretenus avec Dominique TURTAUT, président de l'ASA des digues Toulonne-Preignac, notamment sur la tenue de la digue. Une fragilité de celle-ci a été constatée mercredi après-midi alors que le niveau de Garonne approchait les 9.00 m, rendant impossible toute intervention pour tenter de réparer. Une trentaine de moutons ont été accueillis temporairement sur une parcelle communale Rue de l'église, de même que les 200 moutons de L'INRA ont été évacués de l'île pour être mis en sécurité dans un pré de M. TURTAUT. Le CRD a mis en place dès mercredi soir une déviation sur la RD1113 par la route de la Caminasse. La « route de

la Garonne » a été barrée en suivant, ainsi que la « rue du Mourguet », la « Route de Jean Cabos » au niveau de Rougemont et le « chemin des Graves » en fonction de la montée des eaux.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, la Garonne a quitté son lit, franchi la digue et a encerclé les habitations situées Route de la Garonne. Aidés par les employés municipaux, les pompiers sont intervenus pour évacuer par barque les membres des 3 foyers concernés. Le CCAS a pris en charge immédiatement le relogement d'un jeune couple et de leur chien dans une résidence hôtelière. La poursuite de la montée des eaux dans la journée de jeudi a inondé une autre maison au bas de Rougemont. L'hébergement de la famille a été pris en charge par le CCAS jusqu'à la fin du week-end. L'ensemble des autres foyers concernés ont eu le temps de prendre leurs dispositions pour mettre au maximum leurs biens à l'abri. Quelques familles ont préféré ne pas dormir dans leurs logements et opté pour un hébergement ponctuel chez de la famille ou des amis. La Garonne est montée jusqu'à un seuil critique pour de nombreuses habitations, s'arrêtant le jeudi 4 au soir vers 23h00 à leur seuil de porte.

Tout au long de ces journées, les services municipaux ont contacté régulièrement par téléphone l'ensemble des administrés concernés par la crue pour les avertir des informations dont ils disposaient et connaître leurs besoins de 1<sup>ère</sup> nécessité, les agents techniques ont circulé pour aider aux déménagements de certains foyers. Elus et employés ont réalisé un passage régulier sur le territoire communal, de jour et de nuit, pour suivre l'évolution de la crue et poser le cas échéant des panneaux de signalisation. Le standard téléphonique de l'« accueil de la Mairie » a été basculé chaque soir sur le portable du Maire et du DGS pour répondre à d'éventuels appels d'urgence. Le policier municipal a patrouillé dans la nuit de jeudi à vendredi pour surveiller « à distance » les maisons que les propriétaires ont évacués. Les agents techniques ont apporté une aide supplémentaire le vendredi 5 aux sinistrés de la « Route de la Garonne » en les aidant, en barque, à récupérer des animaux, biens de premières nécessités, médicaments ou appareil respiratoire. L'alimentation en eau potable de la commune de TOULENNE a été réalisée en secours par le réseau de la Ville de LANGON, à la suite de la submersion de la pompe de Rougemont. Ce transfert s'est effectué sans impact sur la distribution d'eau potable pour les Toulonnais, le château d'eau ayant assuré le tampon. La très lente décrue enclenchée dans la nuit du vendredi 5, va nous faire entrer dans une phase de grands nettoyages et de démarches avec les assurances pour les personnes touchées. Le travail n'est donc pas terminé. M. le Maire, une nouvelle fois, remercie les sapeurs-pompiers, les services de gendarmerie, les agents du CRD, le personnel communal, Guillaume FARIGOT de la CDC, Dominique TURTAUT et les élus pour leur dévouement et leur efficacité dans la gestion de cette crise.

Une réunion avec le représentant de l'ASA des digues et celui de la CdC a eu lieu hier pour inspecter la digue et préparer les travaux de consolidation à réaliser. M. le Sous-Préfet organisera le 9 mars à 14h30 une réunion des élus avec les divers services pour un retour d'expérience (RETEX). A son issue, une réunion similaire est à prévoir au niveau communal.

Mme SOUPERBAT regrette le manque de communication aux administrés au cours de cette crue sur le niveau de la Garonne et son évolution en fonction de la marée. M. le Maire répond qu'il ne disposait que des informations en temps réels fournis par le site internet public VIGICRUE. Les services préfectoraux disposaient des mêmes informations, dont certaines étaient sous-estimées d'autant que leur évolution a été très particulière entre Tonneins, Marmande, La Réole et Langon en fonction des horaires de la marée et du débit des affluents de la Garonne, comme celui du Dropt entre la Réole et Langon. M. LAMARQUE souligne que les administrés sont effectivement dans l'attente de prévisions, de savoir comment cela va augmenter dans les heures à venir lors de la crue, pas la situation à l'instant « t ». Mme SESE-DUVILLE précise que VIGICRUE donne des informations qui ne sont que des prévisions. Le cas échéant, elle propose que la commune envisage d'assurer une permanence de nuit pour actualiser les alertes via les nouveaux moyens de communication électroniques (Panneaupocket, Facebook...). Mme MARTAIL appelle à se servir de cette expérience pour améliorer le fonctionnement à venir. M. CATTANEO confirme qu'il n'a pu relayer aux administrés situés dans la zone inondable du PPRI que les éléments d'informations fournis par VIGICRUE. La digue assurant une protection contre la crue jusqu'à 9 mètres environ, il a été difficile d'anticiper sur un débordement à plus ou moins 10 cm près, compte tenu d'une progression de la crue de 2 à 5 cm par heure à Langon alors qu'elle était à l'étal à La Réole depuis plusieurs heures. De manière générale, un décalage de 6 heures est constaté entre ces 2

échelles de crue. Cela dépend fortement des coefficients de marée. Pour M. LAMARQUE, la mémoire s'est perdue depuis 1981, les gens ne s'attendaient pas à une telle montée. Il s'agit de tirer les conséquences pour être mieux préparé la prochaine fois. VIGICRUE pourrait être amélioré avec une modélisation plus fine de l'évolution de la Garonne et de ses affluents lors d'évènements climatiques, pour mieux informer la population. Il pense que la CdC pourrait acheter des barques à moteur et prendre en charge la réparation de la digue. Mme SOUPERBAT demande à ce que cela soit fait pour préparer la fonte des neiges. Elle demande surtout à ce que soit identifiée la hauteur de la Garonne qui conduit à l'inondation des habitations, la sienne étant impactée à partir de 9,50 m... en fonction des fluctuations du Dropt, précise M. CATTANEO. Mme SOUPERBAT rappelle sa demande de solliciter le CRD pour l'entretien des fossés situés au droit de la RD1113, notamment « au Maillard ». Enfin, M. le Maire souligne les difficultés rencontrées par les services de secours et les élus à la suite de l'implantation d'une nouvelle échelle de crue à Langon qui présente des niveaux décalés de plus de 1,80 m par rapport aux prévisions en amont et en aval. Il indique avoir déjà demandé de la faire ajuster sur la côte de l'ancienne échelle de crue située en bas de l'église de Langon.

### **DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours**

**N° 2021-TOUL-07** M. et Mme LAOUEJ vend un terrain à bâtir sis 99 av. du 8 mai, cadastré section A 309-381-382-493 d'une superficie totale de 704 m<sup>2</sup> au prix de 50 000 €.

**N° 2021-TOUL-08** Les Consorts PAGOT/BORNIER vendent un terrain à bâtir, sis Louloumet cadastré section A 350-428-637-887 d'une superficie totale de 6 885 m<sup>2</sup> au prix de 221 160 €.

**N° 2021-TOUL-09** M. GROS et Mme SAN MIGUEL vendent une maison d'habitation sise Rue de Millassot sur un terrain d'une superficie totale de 1 030 m<sup>2</sup> cadastré section B 3522-3518-3521-1674-3517 au prix de 190 000 €.

**N° 2021-TOUL-10** Les Consorts HEYSE vendent un garage et une grange sis 60 route de Landiras sur un terrain d'une superficie totale de 1 073 m<sup>2</sup> cadastré section B 4119-4120-4125-4126 au prix de 55 500 €.

**N° 2021-TOUL-11** M. PATACHON vend une maison d'habitation sise 7 route de Landiras sur un terrain d'une superficie totale de 435 m<sup>2</sup> cadastré section B 2263 au prix de 150 000 €.

**N° 2021-TOUL-12** Terrains du Sud vend un terrain à bâtir, lot 3, sis 39, route de Landiras cadastré section B 2982-3348-3784-3786-3788 d'une superficie de 421 m<sup>2</sup> au prix de 57 000 €.

**N° 2021-TOUL-13** Terrains du Sud vend un terrain à bâtir, lot 10, sis 39, route de Landiras cadastré section B 2982-3348-3784-3786-3788 d'une superficie de 629 m<sup>2</sup> au prix de 65 500 €.

Le Conseil Municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

### **3 > Compte rendu de la « commission Agenda 21 » du 26 janvier 2021 par M. BOUCAU**

M. BOUCAU donne lecture du compte rendu ci-après présenté. En rouge, sont mentionnées les propositions 2021.

#### **Bilan du projet 2020**

##### **- I / Poursuite des actions engagées les années précédentes :**

- **Information et sensibilisation au développement durable :**
  - rédaction d'articles sur le bulletin communal et sur le site internet concernant les économies d'eau et d'énergie, les alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires.
    - **Articles à renouveler en incluant d'autres thèmes : broyage végétaux, utilisation BRF, mise en place éclairage LED,...**
  - conférence à organiser autour des thèmes développement durable (changement climatique, autoconsommation électrique,...) :
    - **Conférence à organiser avec la commission culture. Choix du thème et des intervenants à réaliser, ainsi qu'un budget à prévoir ~ 500 €.**
- **Entretien espaces enherbés :**
  - suite à l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires : le bilan des solutions mises en application a été réalisé: entretien mécanique de certains espaces (trottoirs) avec matériel spécifique (réciprocateurs, brosses rotatives), désherbage chimique avec utilisation de vinaigre (acide acétique), désherbage thermique avec appareil « ripagreen ».

- étude globale par un cabinet sur l'aménagement des trottoirs, du stationnement et de la circulation à réaliser.
  - Une étude de mobilité va être réalisée par la CDC, il est nécessaire d'attendre ses résultats qui impacteront l'aménagement local.
- Un essai de laisser des trottoirs enherbés à tondre rue de l'Église, début de la rue de la Gravière, rue des Videaux.
  - Cet essai a montré l'intérêt (aspect esthétique, moins de minéralisation, conservation de la perméabilité des sols), mais aussi les limites, notamment le coût en temps de travail : jusqu'à 6 fois plus que le traitement au vinaigre. Dans l'avenir, pourquoi pas un côté enherbé à tondre, un côté minéralisé, mais pas n'importe où et sans oublier l'aspect chronophage. Un test pourrait être réalisé dans un lotissement. Un inventaire est à réaliser dans les lotissements existants, puis en choisir un en sondant les résidents.
  - En ce qui concerne la perméabilité des sols, la question du traitement des sols des parkings dans les futures ZAE est posée. Une réponse se trouve dans le règlement des OAP des dites zones (*partie 5 B gestion des eaux pluviales* : « Les eaux pluviales seront collectées et infiltrées par des noues ou des espaces publics ouverts et participant à la qualité paysagère du projet et au sein de chaque parcelle privée » ... « Le débit après aménagement ne devra pas être supérieur au débit de fuite initial »).
- **Kit développement durable & gobelets réutilisables** : continuer les actions d'information auprès des associations et donner l'exemple lors des manifestations organisées par la Mairie.
  - L'interdiction des gobelets et autres couverts en plastique pérennise et conforte cette action.
- **Economies d'énergie** :
  - reprise des propositions de l'étude du SDEEG et ciblage des actions réalisables (critères de choix par ex. coût/bénéfice) : parmi les actions préconisées, les moins onéreuses ont été réalisées, il reste maintenant les plus lourdes (type isolation de bâtiment, rénovation système de chauffage) : après la rénovation du chauffage du groupe scolaire l'isolation de la coursive est à envisager.
    - Isolation coursive programmée pour 2021, réfection et isolation du complexe sportif, isolation toiture mairie.
  - Le remplacement des tubes & ballons fluos (obligation légale) par des lampes moins énergivores. Leur remplacement par des LED (pouvant être abaissées jusqu'à 85% de leur puissance) permettrait une baisse de consommation et le remplacement des lampes défectueuses dans les bâtiments par des lampes basse consommation ainsi que la mise en place de détecteurs de présence pour l'éclairage des pièces de passage ou le passage à l'éclairage par LED se poursuivent. Après l'étude sur la faisabilité de coupure ou de baisse de l'éclairage public, à certaines heures, mise en œuvre en plusieurs phases du projet (lié à la réfection des trottoirs).
    - Programme de remplacement de toutes les lampes éclairage public par des leds en 2021 ainsi que les éclairages néons par des leds à l'école.
- **Education des enfants aux gestes éco citoyens** :
  - poursuite de l'action compostage et test du compostage de déchets organiques du restaurant scolaire.
    - Poursuite de l'action en 2021 (obligation en 2022).
  - poursuite de l'action éducative engagée pour éviter le gaspillage des repas au restaurant scolaire.
- **Obtention du label « territoire BIO engagé »** : ce label distingue les collectivités exemplaires dans le domaine « bio ». Il s'adresse aux collectivités qui ont réussi à atteindre les préconisations du Grenelle de l'Environnement en matière de surface agricole cultivée en bio (> 6%) ou d'approvisionnement de leur restauration collective (au moins 20% de produits bio dans les menus). La démarche devrait aboutir en 2020.
  - Les 20% portent sur le coût des denrées et non sur le volume. En volume, nous dépassons largement les 20%, en coût nous parvenons à 18%. Cependant, l'obtention des labels peut entraîner des contraintes (grammage à respecter pas toujours adapté à l'âge des enfants en primaire) ce qui peut aller à l'encontre de la lutte contre le gaspillage...
- **Trophées Agenda 21** : dossier de candidature renouvelé sur le projet lutte contre la fracture numérique.



- Réponse à notre candidature : « Malgré sa qualité, j'ai le regret de vous annoncer que votre candidature ne sera pas récompensée cette année. Néanmoins, elle fera l'objet d'une fiche géoréférencée et valorisée au travers de la cartographie interactive « La Gironde s'invente » sur le site Internet du Conseil Départemental qui sera actualisée à la fin du mois. »
- **Actualités de l'Agenda 21** sur le site internet : actualisation d'informations sur l'interdiction des produits phytosanitaires et autres pratiques. Apports d'informations relatives à l'économie sociale et solidaire.
  - D'autres informations pourraient concerner les projets comme le magasin coopératif à Langon, la recyclerie, la ressourcerie au Sictom ....
- **Cheminements doux** sur la commune : suivi des projets de lotissements (Gaubert) devant intégrer des cheminements doux et extension du réseau existant : « Menjots ». Participation à l'étude sur les mobilités dans la zone Langon Toulennaise et au schéma d'aménagement RD 1113 traversée complète de la commune. Intégration dans les différentes OAP du PLUi.
  - **Action à poursuivre et à intégrer dans le futur schéma de circulation.**
- **Cartographie** des chemins doux de Toulennaise : projet à réaliser.
  - **Peut-être en 2021 ?**
- **Espaces verts** : lors d'abattages ou de coupes sanitaires, pour chaque arbre coupé et/ou mort remplacement par 2 arbres plantés, à réaliser sur les parcelles coupées & le bois communal en étant vigilant sur les espèces adaptées au changement climatique : pour 2020 plantation avenue du stade, reboisement parcelle B1206...
  - **Remplacement des arbres coupés au bois communal, complantation à Jean Blanc, travail en concertation avec les lotisseurs quant au boisement des futurs lotissements.**
- **Lutte contre les frelons asiatiques** : sensibilisation (bulletin communal et distribution de pièges).
  - **Relance par articles dans le bulletin et sur le site internet dès février 2021 avant la période de reproduction des frelons. Pièges à disposition au secrétariat, voir le stock et prévoir commande si besoin.**
- **Diminution/valorisation des déchets** : développer l'information sur les méthodes permettant la diminution de déchets. Diffusion des plaquettes d'information de l'USSGETOM + articles. Valorisation des coupes et tailles par broyage puis paillage/compostage avec l'achat d'un broyeur pour la commune. Amélioration de la répartition des PAV sur la commune. Poursuite du ramassage des déchets verts d'avril à novembre.
  - **Projet de réaliser un test d'une journée de broyage ouverte aux toulennais avec le broyeur du Sictom. Période à déterminer avec M. BALADE et services techniques.**
- **2 Etude de faisabilité** pour produire de l'électricité à partir de panneaux photo voltaïques sur les toits des bâtiments communaux dans le cadre de l'autoconsommation, l'objectif étant de réduire la facture énergie. A envisager pour le prochain projet de bâtiment communal.
  - **Etude à demander au SDEEG lors de la réfection de toitures de bâtiments (Complexe sportif, Mairie, aménagement ateliers/garage Messine).**
- **3 Jardins communaux** : suite aux défections de plusieurs jardiniers, 7 parcelles sont libres à la location. Article paru dans le bulletin communal et journal SO. A ce jour, 12 parcelles louées.
  - **Pour 2021, toutes les parcelles disponibles sont louées. Proposition aux jardiniers de se constituer en association : réitérée sans succès à ce jour.**
- **4 Cale du port** : poursuite du nettoyage par le service technique et l'entretien du bâti par l'association « Adichats ».
  - **En cours, 1<sup>ère</sup> tranche sur 3 réalisée en 2020. Nettoyage régulier programmé par les services techniques.**
- **5 Groupe « Habitat »** : dans le cadre de la dimension sociale Agenda 21, un groupe de travail est constitué avec pour mission le traitement des problèmes d'habitat indigne ou indécents. Une opération RHI pourrait être envisagée au cours du prochain mandat (route de Sèves & quartier Gavach).
  - **Mise en place du permis de louer et de la déclaration de mise en location votée en décembre 2020 avec effet à partir de juillet 2021. L'organisation pratique est à caler rapidement (moyens humains, matériel, circuit information, documents).**
- **6 Lutte contre la fracture numérique** : en complément de la mise en place du réseau très haut débit, sur l'ensemble de la Gironde, la commune propose de développer un service de soutien aux administrés en difficulté face à l'approche numérique en partenariat avec l'ADAV et des volontaires de la commune. Début de ce service semaine du 9 mars 2020. Fréquentation très faible de la borne mairie & de l'aide dans les locaux ADAV.

- Un bilan devait être fait en fin d'année, mais est repoussé.

## II / Propositions de nouveaux projets :

- **1 Sensibilisation à la protection de l'environnement** : organisation d'une opération « ville propre » avec participation des Toulonnais (associations, administrés) à programmer au printemps 2021 et à préparer dès cette fin d'année : réunion de préparation mardi 24 novembre à 18h30.

- La situation sanitaire ne permet pas à ce jour de programmer une opération regroupant plusieurs dizaines de personnes. Si la situation évolue favorablement, il serait possible d'envisager cette opération en septembre en incluant également les scolaires et leurs parents ....

- **2 Recyclage** : Mise en place de la récupération de cartouches d'imprimantes & photocopieuses à la mairie et à l'école avec l'entreprise « Solidarité cartouche ».....Une opération similaire pourrait se faire pour les piles usagées (opération de récupération à articuler avec le téléthon).

- La convention de partenariat a été signée en septembre 2020 avec la société « Solidarité Cartouche », les bornes sont en place. Un rappel pourrait être fait dans le bulletin et le site internet.

- **3 Mise en valeur de la flore, de la faune des bois communaux** : avec quelle association travailler ? La LPO ne soulève pas l'enthousiasme. Quel type d'action mettre en œuvre ? Réaliser un inventaire de la faune, de la flore, de l'avifaune. Identifier les espèces d'arbres, de plantes, d'insectes. Réaliser des photos pour expositions. Mobiliser la participation du public, des enfants. Projet à affiner et à préciser.

- Un toulonnais avait pris contact. Il a réalisé des photos (faune, flore) dans le bois communal. Il devait faire parvenir un projet pour exposition et animation auprès des enfants.

Le débat se poursuit sur la solution à retenir pour l'entretien des trottoirs. M. CATTANEO rappelle que les trottoirs enherbés nécessitent 7 fois plus de temps pour être entretenus (tondeuse, rotofil, souffleur et ramassage) que ceux désherbés. Il ne pense pas que laisser s'enherber les trottoirs dans l'intramuros soit une bonne solution, sauf à augmenter le nombre d'employés et la masse salariale. M. le Maire estime que les trottoirs enherbés en ville restent une ineptie, personne ne marche dessus, le piéton préférant alors marcher sur la route. Mme SESE-DUVILLE donne l'exemple contraire de l'allée du Stade où un petit chemin désherbé a été créé par le passage des piétons. Il n'y a pas de solution miracle, il faut traiter au cas par cas ces espaces. M. DUBOS confirme que l'enherbement des espaces publics va progresser au fil des années, avec la fin de l'utilisation des produits phytosanitaires. M. FUMEY confirme qu'il va falloir apprendre à vivre avec de l'herbe en milieu urbain.

### 4 > Présentation des modifications apportées au « Règlement de voirie » par M. BOUCAU

M. BOUCAU rappelle le travail engagé par le Groupe de travail pour dresser le bilan de l'application du Règlement de voirie communal, mis en œuvre en 2015. Des modifications sont à prévoir, elles devront être transmises à la CdC avant le 20 mars pour pouvoir être associées à l'arrêté du futur PLUi et transmises à la consultation des personnes publiques associées et soumis à enquête publique. Les modifications proposées restent mineures (délai de dépôt des demandes d'autorisation...). C'est l'occasion également d'ajuster les schémas d'aménagement des entrées charretières, notamment leurs caractéristiques en fonction de leur lieu d'implantation (trottoir aménagé ou accotement enherbé ou accotement avec busage).

Il est proposé d'exiger la création et la rénovation de toutes les entrées avec de l'enrobé noir. Cette proposition générale n'est pas retenue tout de suite, au vu des contraintes techniques de mise en œuvre, de son coût, du suivi du respect de cette possible nouvelle obligation. Le Groupe de travail doit à nouveau se réunir pour étudier cela, de la diffusion de cette information au suivi de l'exécution du chantier. M. FAVIER rappelle que des prescriptions sont données lors de la délivrance du permis de construire, afin que soient respectées les dispositions actuelles du Règlement de voirie. M. BOUCAU donne rendez-vous aux membres du groupe de travail vendredi 5 mars à 14h00 pour finaliser la mise en œuvre de ces éléments, notamment la préparation des actes d'autorisation.

### 5 > Compte rendu d'activité du service urbanisme communal par M. FAVIER

En 2020, 166 actes d'urbanisme ont été traités :

- 37 Permis de Construire (PC)
- 63 Déclarations Préalables (DP)
- 61 Certificats d'Urbanisme (CU) dont 4 opérationnels
- 2 Permis de Démolir
- 2 Autorisation de Travaux pour ERP

Les PC portaient sur :

- 33 maisons individuelles
- 41 appartements
- 4 modificatifs accordés
- 6 agrandissements
- 2 rénovations
- 1 piscine
- 1 abri voiture
- 4 modifications extérieures
- 6 garages
- 1 bâtiment agricole
- 1 bâtiment industriel

Parmi eux, 2 ont été abrogés (retrait portant sur 2 maisons individuelles)

Les DP concernaient :

- 1 rénovation toiture
- 11 poses de portails
- 1 fermeture Abri
- 23 clôtures
- 1 pergola / appentis
- 1 démolition partielle
- 10 piscines
- 2 poses de panneaux solaires
- 1 abri voiture
- 2 modifications d'aspect extérieur
- 4 murs
- 2 garages
- 1 véranda
- 2 antennes relais
- 4 divisions Parcellaires

Les CU concernaient :

- 2 CUB pour Division Parcellaire et construction maisons individuelles
- 1 détachement en vue de lotir
- 5 Divisions Parcellaires
- 54 pour vente
- 2 transferts (1 donation et 1 changement de nom)

Depuis 2008, année d'approbation du PLU de Toulence, 203 maisons individuelles ont été construites et 64 appartements, dont 53 en 2015 sur la Gendarmerie, 2021 verra la construction de 39 appartements sur le site de Louloumet répartis sur 6.885m<sup>2</sup>.

Les zones à urbaniser, inscrites au PLU, se sont libérées en 2014 et 2015 sur « le Hameau de Tourte » pour 22 lots, puis en 2019 et 2020, 38 lots sur Cantau, enfin, 2021 verra la construction des 14 lots individuels, ainsi que le macro lot regroupant 4 logements sur le lotissement « La Lisière de Castaing », de même sur le lotissement Gaubert, un macro-lot de 4 habitations et la réhabilitation du séchoir qui devrait posséder lui aussi 2 logements, soit un total de 24 habitations sur 2021.

Concernant les autres zones AU, rien n'a été déposé sur le site de la Gravière,

Le PADD, débattu le 20 octobre 2006 avait pour objectif de limiter à 300 ou 400 le nombre d'habitants supplémentaires pour les 15 ans à venir soit 2021. Le recensement complémentaire de 2006 faisait apparaître 2600 habitants. Le dernier chiffre INSEE indique 2758 habitants, soit 158 supplémentaires sur 15 ans.

Concernant l'impact sur l'école, peu de variations ont été constatées depuis la mise en place du PLU. À la rentrée 2009, 230 élèves étaient recensés pour monter à 251 en 2010 puis 264 en 2012, pour grimper à 276 en 2019 et se stabiliser à 257 ces dernières années.

La mise en place du PLU devrait engendrer le dépôt d'un permis d'aménager comportant 21 lots de 534 m<sup>2</sup> à 772 m<sup>2</sup>, ainsi qu'un macro lot de 6 maisons de ville en R+1. M. le Maire indique que le futur document d'urbanisme intercommunal devrait être arrêté au cours de l'année 2021. Une année sera nécessaire ensuite pour procéder aux consultations et à l'enquête publique. Son approbation est prévue pour le courant de l'année 2022. Il tient informés les élus de sa rencontre ce jour avec les représentants de Gironde Habitat, portant sur le projet de création de logements d'urgence et sociaux sur une parcelle communale, ainsi que sur l'aménagement de 17 logements participatifs dans les locaux de l'ancien immeuble du Solar (Route de la Garonne).

## **6 > Collecte des déchets verts en bacs homologués par le SICTOM à compter du 1er juillet 2021**

M. BALADE rappelle que la collecte des déchets verts en porte-à-porte est un service historique et gratuit, financé par la commune de Toulence auprès du SICTOM Sud Gironde.

La réglementation de la collecte des déchets évolue constamment et impose aujourd'hui au SICTOM la collecte des déchets, et plus particulièrement des déchets verts en bac homologué de 2 roues. Pour information, les ripeurs en charge de la collecte des déchets verts soulèvent jusqu'à 8 tonnes lors d'une tournée, soit l'équivalent du poids de 3 voitures chacun en une journée.

Au regard des suivis de collecte des déchets verts que le SICTOM a réalisé, il a été constaté que :

- Seulement 8 % des administrés collectés utilisent un bac homologué, 98 % présentent moins de 240 litres de déchets verts par collecte, soit moins de 5 poubelles noires.
- Une importante hétérogénéité des contenants utilisés pour les déchets verts, plus ou moins pratiques, voire dangereux.

Ainsi, afin que les administrés puissent continuer à profiter de ce service de collecte en porte à porte des déchets verts du SICTOM SUD Gironde, et dans un souci d'équité vis-à-vis des Toulonnais ne l'utilisant pas, il faudra s'équiper d'un bac 2 roues de 240 litres, vendu par le SICTOM prochainement (à « Dumes » et au pôle technique de Fargues) à prix coûtant soit 33 €. Le SICTOM assurera le service de réparation des bacs pour une période de 5 ans. Si les administrés ne souhaitent pas s'équiper, ils ont bien évidemment accès au Centre de Recyclage de Langon (Déchèterie) pour le dépôt des déchets verts entre autres. Il y a également la possibilité de s'équiper d'un composteur afin de traiter soi-même les végétaux. Enfin, le SICTOM mettra à disposition prochainement gratuitement des broyeurs individuels (sous conditions).

## **7 > « Groupe Habitat »**

Les membres du groupe de travail sont invités à participer Mardi 9 mars à 18h30 à une réunion visant à préparer l'organisation de la mise en œuvre des dispositifs du « permis de louer ».

## **8 > Compte-rendu de la commission Économie et Tourisme de la CdC du 17 février par M. BOUCAU**

1 - La réunion a débuté par la présentation du nouveau manager du commerce et de l'artisanat. Il s'agit de Mme Jocelyne LATRILLE, qui occupait précédemment la fonction de coordinatrice « petite enfance ». Elle aura pour missions principales, impliquant une présence importante sur le terrain, de :

- accompagner les porteurs de projets et les entreprises au niveau de la création, du développement, de reprise, de transmission, d'implantation ...
- promouvoir l'animation des centres villes et centres bourgs,
- actualiser et réduire la vacance commerciale sur le territoire.

2 - Le deuxième point abordé portait sur « Ma ville mon shopping ». Un questionnaire a été transmis aux entreprises ayant été présentes sur le site « fairemescourses.fr ». Les points forts qui sont apparus : meilleure vitrine pour l'entreprise, outil permettant un maintien du lien avec la clientèle, outil permettant d'attirer de nouveaux clients.

Les points à améliorer sont : meilleure sensibilisation de la population, gestion des stocks. De plus sont souhaitées la possibilité de paiement en ligne et la possibilité de livraison par un tiers.

« Ma ville, mon shopping » est une place de marché locale proposée par La Poste. Une convention a été signée entre « mavillemonshopping » et les chambres consulaires (chambre de commerce et d'industrie et chambre des métiers et de l'artisanat) afin d'obtenir des tarifs avantageux jusqu'au 30 septembre 2021 (0% de frais jusqu'à cette date, de 3 à 5% après). Les services supplémentaires de ce site par rapport à « fairemescourses.fr » sont le paiement en ligne et la livraison via La Poste.

3 – Le troisième point abordé a été la présentation de la plateforme collaborative. La création de cette plateforme est issue de la pandémie Covid 19 et elle s'appuie sur le club « Trajectoire » qui réunit certaines entreprises du grand Sud Gironde. L'action commune CdC-Trajectoire a permis la fourniture de matériel de protection sanitaire (masques FFP1, écrans, visières, solution hydroalcoolique...), le référencement d'un acteur économique sud girondin sur la plateforme d'achat Haplus PME, la mise en place d'un groupement de commande à l'échelle du grand Sud Gironde. Cette démarche de mutualisation, engagée dès l'annonce du 1er confinement, a permis d'assurer le maintien d'activités et la réouverture rapide d'entreprises.

4 – Campus connecté : Ce dispositif, labellisé par L'État, permet de rapprocher l'enseignement supérieur de tous les territoires. Une candidature a été déposée par le pôle territorial pour implanter un campus connecté à Saint Macaire. Il permettrait des études suivies à distance pour les étudiants, près de chez eux, dans des lieux socialisants et labellisés. La présence d'un tuteur présent sur site est prévue pour accompagner les étudiants. Il serait salarié du pôle territorial et aurait un rôle de coach. Le partenariat avec des Universités de proximité offrirait la possibilité de rejoindre un cursus traditionnel dans un établissement d'enseignement supérieur. Le financement repose sur les Universités et la Région. Le dossier est actuellement en attente de validation par L'État.

5 – Tourisme : Le nouveau directeur de l'Office du Tourisme, M. Pierre BARONNET FRUGES a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> février 2021.

- Projet de camping à Coimères : un projet de camping privé, sur 4 ha, écolabel, équipé de chalets, est en gestation sur la commune de Coimères.
- Projet de piste cyclable Langon-Castets : ce projet pourrait voir le jour courant 2023.

## **9 > Compte-rendu de la commission Environnement de la CdC du 11 février par M. BOUCAU**

### **1 – Étude diagnostic du système d'endiguement :**

A la suite de la décision gouvernementale de donner la compétence prévention des inondations aux Communautés de Communes (2017), un diagnostic de l'état des digues a été rendu nécessaire avant le transfert de compétence. Après appel d'offre, l'étude a été confiée au cabinet Artelia. Un pré-diagnostic a été réalisé. Les digues du secteur Toulonne sont en bon état, notamment grâce au suivi et aux travaux d'entretien réalisés par l'ASA (ce qui a été confirmé lors des dernières crues : pas de rupture sur notre secteur).

### **2 – Point sur GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) :**

Le PAPI (Programme d'Actions et de Préventions des Inondations) est en cours de rédaction et de finalisation. Il sera présenté en Comité de Pilotage en Mai prochain. Parmi les points à noter : le développement d'un système d'alerte par automate d'appels aux riverains et une définition des travaux à mener nécessaires au classement des ouvrages de protection.

### **3 – Point sur les syndicats :**

- Syndicats des bassins versants Ciron, Beuve, Bassanne : impactés par les crues de mai et de décembre 2020, une augmentation des cotisations est à prévoir.
- Un entretien des ripisylves du Ciron est envisagée.

4 – PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnées) : une réflexion est en cours sur l'opportunité de prise en charge par la CdC. Le Département propose une réduction des circuits à 150 km (vs 450 avant) pour non fréquentation ou manque d'attrait. Le Département propose le remboursement partiel des travaux d'entretien. Quid de la durée ?

5 – PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) : une finalisation des projets est prévue en visioconférence avec un Comité de Pilotage début avril. Un questionnaire portant sur la transition écologique va être transmis aux communes.

6 – Gestion des eaux pluviales : une réunion a eu lieu avec la CdC, le Département et Gironde Ressources par rapport aux événements de mai et décembre 2020. Un technicien « Eaux » du Département est ressource pour apporter une aide aux communes dans la gestion des eaux pluviales. Il est rappelé que les précipitations de mai 2020 ont généré des crues centennales. Deux communes de la CdC ont lancé une étude pour établir un schéma de gestion des eaux pluviales (Préchac & Villandraut). A ce jour, les eaux pluviales ne sont pas intégrées au GEMAPI. Un transfert de compétence, communes à CdC, est prévu en 2026 mais ne concernera que les eaux canalisées. Il est donc proposé de réaliser une étude globale sur l'ensemble des communes de la CdC, étude portant sur un schéma directeur de gestion des eaux pluviales. L'étude regrouperait les communes situées sur un même bassin versant. Pour notre commune, cela concernerait Toulonne, Fargues, Langon, St Pierre de Mons. Cette étude comprendrait un diagnostic réseau (état d'entretien), une numérisation du réseau, une modélisation (pluie décennale, centennale), une prospective par rapport à l'imperméabilisation et une analyse de la qualité des eaux. Pour les communes impactées par des inondations, une définition des mesures à prendre avec un choix du niveau de protection (pluie décennale, centennale) et une mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde. Plusieurs étapes sont à réaliser avant le lancement de cette étude : questionnaire aux communes relatif aux inondations par eaux pluviales, élaboration du cahier des charges, lancement de la consultation, demandes de subventions.

## **IV : QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire informe les élus de la réception en Mairie d'une lettre du président du judo-club sollicitant officiellement que le dojo soit baptisé de nom de Pierre MOUTET (ancien élu, président de différentes associations). Cette question sera évoquée lors du prochain conseil.

Mme SESE-DUVILLE informe que le bulletin est réalisé avec du papier provenant de forêts du Sud-Ouest. C'est un choix de Sauternes Impression, notre imprimeur, de favoriser l'approvisionnement local. Elle attire l'attention sur l'emploi de l'écriture inclusive (ex publié.e) qui rend illisible beaucoup de textes.

M. BALADE signale qu'un camion +7,5 T est passé sur le parking de la boucherie, ainsi que rue du château d'eau, alors que c'est interdit.

Les prochains conseils municipaux seront organisés vendredi 19 mars et vendredi 9 avril 2021 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

**Le Maire,**

**Les Conseillers Municipaux**